

De notre côté, nous avons pressé la rentrée des fonds par des circulaires aux percepteurs du revenu, déjà connues de cette Chambre et qu'au besoin, je pourrai pareillement déposer officiellement sur ses bureaux.

Afin de démontrer encore plus clairement l'injustice de cette accusation, il suffit d'indiquer le montant des perceptions durant la même période (du 26 mai au 30 juin), dans les cinq années du régime de nos prédécesseurs.

En voici un état extrait des livres de la trésorerie :—

En 1892.....	\$ 360,548 96
1893.....	432,226 33
1894.....	532,681 89
1895.....	513,897 36
1896.....	630,310 11
Total des cinq années.....	\$2,460,664 65
Moyenne dans les cinq années du régime conservateur.....	\$ 493,932 93
Montant perçu en 1897.....	600,906 76
Nos perceptions dans la période indiquée ont donc excédé de	\$106,973 83
la moyenne des années précédentes.	

Quant à la seconde prétention, qui consiste à nous accuser d'avoir anticipé sur les paiements futurs afin de grossir la dépense de l'année d'une manière disproportionnée, je n'aurai qu'à mentionner les paiements que nous avons faits, à l'acquit du gouvernement précédent, pour démontrer d'une manière incontestable que ces paiements étaient destinés d'urgence à solder des dettes que nos devanciers n'auraient pu s'exempter de solder avant la fin de leur année financière, sans compromettre gravement le crédit de la province. Il nous a fallu payer, entre autres sommes les suivantes :

Pour intérêt sur la dette publique.....	\$386,623 45
Pour frais de législation.....	54,679 44
Pour solder les salaires et les dépenses contingentes du gouvernement civil.....	28,939 11